

Je souhaite diffuser de la musique

Toute diffusion de musique au sein de votre établissement ou lors d'un événement (braderie, concert ...) nécessite l'autorisation de la SACEM (à l'exception du jour de la Fête de la Musique).



Pour tout renseignement ou pour effectuer une déclaration en ligne, rendez-vous sur <https://clients.sacem.fr/>.

Contact

Renseignements auprès du bureau local :

6 rue de la Grue
CS 62096
51073 REIMS CEDEX
03 69 67 25 90
dl.reims@sacem.fr

Liens utiles

[Effectuer une déclaration en ligne](#)

Pour aller plus loin

Image



[Je demande une dérogation au bruit](#)